

Public visé :

- Tout opérateur qualifié et désigné par son employeur pour :
- Effectuer des travaux non électriques dans des locaux où l'accès est réservé aux électriciens, ou au voisinage de pièces nues sous tension et nécessitant une habilitation adéquate;
 - Effectuer une mise en service partielle et temporaire, les opérations de connexion et de déconnexion en présence de tension sur un matériel électrique ou sur une partie de faible étendue d'une installation ou d'un domaine basse tension
 - Réaliser des opérations de maintenance, de remise en état de fonctionnement
 - Remplir le rôle Chargé de consignation en basse tension

Modalité d'organisation :

Constitution de petits groupes en parcours individualisé, selon niveau, expérience et catégories visées par le stagiaire (Cf. convention ou devis)

Durée / Date / Lieu / Horaires :

3 journées, 21 heures
Cf. convention ou devis
entièrement en présentiel
Horaires variables : 7h30/17h00

Pré requis

Compréhension orale de la langue française.
Compte tenu du test écrit et de l'évaluation finale, il est obligatoire que le participant soit en capacité de comprendre les consignes et de répondre par écrit aux questions posées.
Connaissance en électricité et expérience professionnelle significative dans les opérations électriques visées.
L'employeur a validé avant l'inscription l'adéquation entre l'activité certifiée du futur stagiaire et ses réelles compétences et aptitudes.

Modalités et délais d'accès

Délais d'accès : Opéra s'engage à mettre en place cette action dans un délai allant de 48h à 2 mois en fonction du financement demandé.

Modalités d'accès : Dès réception du devis validé et sous réserve de la validation des prérequis indiqués sur ce programme, une confirmation d'inscription sera retournée sous 48h par mail : Convention, convocation, CGV, livret d'accueil.

Validation de la formation

Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique, par le choix de vidéos et d'exercices adaptés.

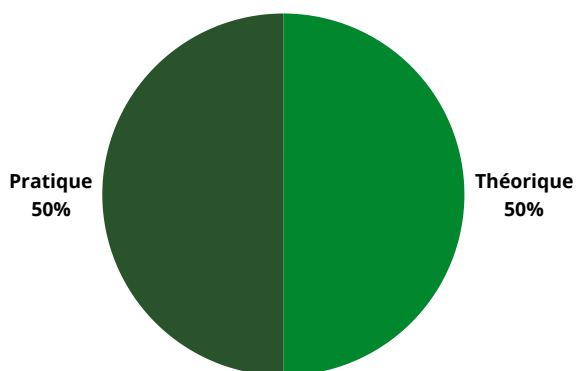
Moyens Techniques et Pédagogiques

Un questionnaire de positionnement est réalisé en entrée en formation pour s'assurer du niveau réel de connaissance du stagiaire.
Remise d'un livret de formation reprenant l'intégralité du cours basé sur la norme NF C18510.
Apports théoriques sous forme de diaporama, films d'animation et échanges d'expériences significatives entre l'intervenant et le groupe (interactivité).
Formation pratique réalisée à l'aide d'un coffret pédagogique représentant une installation type.
Un temps de reformulation et de questionnement est proposé à la fin de chaque module pour valider l'appropriation par chaque stagiaire.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap 

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Un accompagnement personnalisé de la formation peut être engagé, notre référent handicap est à votre disposition.

Composition de la formation



Taux de réussite : 92%

Base de calcul 2024

Taux de satisfaction : 94.5%

Résultats du 2nd semestre 2024

OBJECTIFS

- Acquérir les savoirs et savoir-faire nécessaires pour réaliser en sécurité les opérations définies par les modules des niveaux visés.
- Permettre à l'employeur de délivrer le titre d'Habilitation Electrique selon la norme NF C 18-510.

CONTENU

MODULE TRONC COMMUN :

- Distinguer les grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations : courant alternatif et continu, intensité, tension, puissance.
- Enoncer les effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure.
- Citer les noms et les limites des domaines de tension et reconnaître les matériels relevant des ouvrages et installations.
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
- Connaître les principes de l'habilitation électrique : symboles, limites et formalisation.
- Assurer la surveillance électrique des opérations.
- Décrire la mise en sécurité d'un circuit (mise hors tension, consignation, mise hors de portée) et la vérification d'absence de tension.
- Evaluer les risques électriques et mettre en œuvre les principes généraux de prévention.
- Lister les prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations.
- Caractériser, identifier, contrôler et utiliser les équipements de protection individuelle collective.
- Mettre en œuvre le matériel et l'outillage approprié.
- Connaître les risques liés à sa manipulation (échelles, outils à mains...).
- Décrire et appliquer les procédures et consignes en cas d'accident ou d'incendie dans un environnement électrique

MODULE EXECUTANT (B1-B1V-H1-H1V) ET CHARGE DE TRAVAUX (B2-B2V-H2-H2V) HORS TENSION EN BASSE TENSION :

- Citer les différents travaux hors tension avec ou sans environnement électrique.
- Préciser le rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique
- Eliminer un risque de présence de tension dans la Zone des Opérations Electriques BT -zone de voisinage- (mise en place de nappe isolante etc.)

Pour les Exécutants (B1-B1V-H1-H1V) :

- Respecter les instructions données par le Chargé de travaux
- Rendre compte de son activité

Pour les Chargés de Travaux (B2-B2V-H2-H2V) :

- Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires,
- Respecter les instructions données, rendre compte de son activité,
- Identifier les différents niveaux d'habilitation dans le cadre des travaux hors tension (symboles...),
- Enoncer les prescriptions d'exécution des travaux (organiser, délimiter et signaler la zone de travail pour les B2 et B2V).
- Eliminer un risque de présence de tension dans la zone BT (mise en place de nappe isolante),
- Nommer les documents applicables (attestation de consignation ...),
- Rédiger et vérifier les documents. Identifier, vérifier et utiliser le matériel et outillage.

Lister les mesures de prévention à observer lors d'un travail :

- Respecter et faire respecter les règles et les instructions de sécurité.
- Effectuer des travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nues sous tension.
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

MODULE BR :

- Citer les différentes interventions BT d'entretien et de dépannage et les interventions BT de remplacement et de raccordement et les limites respectives de leur domaine.
- Enoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT.
- Nommer les informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique.
- Identifier les charges d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires, respecter les consignes données par le chargé d'exploitation électrique, rendre compte de son activité.
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux interventions BT.
- Nommer les documents applicables, dans le cadre des interventions BT, rédiger les documents applicables dans le cadre des interventions BT.
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT,
- Organiser, délimiter et signaler la zone d'interventions
- Eliminer un risque de présence de tension dans une zone des opérations électriques BT -zone 4-
- Respecter, faire respecter les procédures d'intervention pour la réalisation en sécurité de l'intervention BT.
- Décrire les opérations de consignation et les documents associés,
- Réaliser les opérations de consignation,
- Identifier les zones d'environnement dans lesquelles il peut intervenir
- Effectuer une opération de dépannage, de mesurage et essai
- Réaliser les opérations de connexion de déconnexion en présence ou non de tension.

MODULE BC CONSIGNATION :

- Connaître la fonction des matériels électriques : coupure, protection, séparation
- Citer les limites de l'habilitation BC,
- Identifier le chargé d'exploitation électrique et le chargé de travaux, connaître leur rôle, respecter leurs instructions et échanger les informations.
- Rédiger les documents pouvant être utilisés lors d'une consignation (attestation de consignation en une étape, deux étapes, avis de travail).
- Réaliser la consignation en une étape et en deux étapes sur différents types de matériels.
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

MODULE BO HO HOV CHARGE DE CHANTIER :

- Nommer les acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction).
- Citer les documents applicables et les utiliser (autorisation de travail, certificat pour tiers ...).
- Connaître les limites de l'habilitation indice O (autorisations et interdictions) et évaluer les risques dans ces limites.
- Mettre en place et organiser la zone de travail.
- Assurer la surveillance du chantier.

Pour en savoir plus



<https://www.opera-formation.com>

Les formations complémentaires

En fonction de votre projet, si vous souhaitez poursuivre votre parcours de formation, prenez contact avec l'un de nos conseillers, joignables au 04 67 65 50 39

Suivi - évaluation : Contrôle des connaissances

Chaque formation fait l'objet d'une évaluation des savoirs et savoir-faire.

Le contenu et les critères de cette évaluation sont identiques que la formation suivie soit de type initial ou recyclage. L'évaluation des savoirs est réalisée à partir d'un questionnaire à choix multiples (QCM) constitué de 15 questions minimum selon le niveau visé.

L'apprenant doit obtenir 70% de bonnes réponses au minimum pour valider son niveau.

L'évaluation des savoir-faire est réalisée après une ou plusieurs mises en situation réelle de travail, dans l'environnement habituel du stagiaire et sur la base de 3 critères (sans erreur, erreur mineure, erreur majeure).

A l'issue de la formation un avis d'Habilitation Electrique est proposé selon les prescriptions contenues dans la norme NF C18-510.

Cet avis reprend les symboles envisagés par l'employeur ainsi que les symboles recommandés par le formateur à l'issue de la formation.

Un modèle de titre d'Habilitation Electrique à compléter par l'employeur est également remis.

Encadrement formateur

Profils type (CV détaillés sur simple demande) : une solide expérience professionnelle dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle.

- Les formateurs qu'il soient internes ou externes à l'entreprise, doivent posséder :
- Une connaissance de base en prévention,
 - Une compétence technique,
 - Une compétence pédagogique adaptée à un public d'adultes,
 - Un titre d'habilitation électrique en adéquation avec la formation dispensée ou disposition équivalente pour les travailleurs indépendants ou employeurs.

Au-delà de l'expérience et des compétences requises, nos formateurs ont été, et sont régulièrement formés, audités et évalués par le responsable pédagogique d'OPERA FORMATION et/ou par des organismes extérieurs.

Edition : 11/03/2025



Siège Montpellier : Ecoparc 105 rue de la Garriguette 34130 Saint-Aunès - Tél : 04 67 65 50 39

Agence Nîmes : 215 Rue Eugène Freyssinet - Zac Grezan 30000 Nîmes - Tél : 04 66 04 87 66

Agence Béziers : Imp. des Calandres 34420 Villeneuve-lès-Béziers - Tél : 04 67 21 61 20

SARL au capital de 8 000 € - SIRET : 441 194 255 000 36 - APE : 7022Z -

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 91 34 07 660 34 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état